



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 63330

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la santé des étudiants à la veille de la rentrée 2014-2015. En effet, avec la hausse du coût de la vie, de nombreux étudiants sont contraints de travailler pour pouvoir financer leurs études. Selon la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), 28 % des étudiants travaillent comme salariés pour financer leurs études ; 19 % des étudiants salariés issus de familles d'ouvriers ont un salaire précaire contre 12,6 % des étudiants issus des familles à professions supérieures ; 38 % des étudiants boursiers sont salariés contre 49,2 % des étudiants non boursiers. Devant cette réalité certains étudiants sont en proie à un surmenage qui n'est pas toujours propice à la poursuite de bonnes études. La santé des étudiants est une préoccupation importante ; il est important qu'ils puissent avoir un accès à des centres de santé. Il souhaiterait s'il serait possible de généraliser les centres de santé sur l'ensemble des villes universitaires afin de permettre leur cogestion par les CROUS et les regroupements d'établissements.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63330

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7088